



VOYAGE D'ÉTUDES GESTION DES FORETS ET VALORISATION DES BOIS DE A à Z

Le 14 et 15 octobre 2024, Vercors – Isère – Auvergne Rhône-Alpes

ORDRE DU JOUR

JOUR 1 : dimanche 13 octobre 2024

16h45 / 17h00 Départ des participants (*un trajet sera proposé en minibus – lieu de rendez-vous communiqué après clôture des inscriptions*)

Horaires de départ prévisionnel par département :

- Alpes-Maritimes : Nice Leader 17h00

JOUR 2 : lundi 14 octobre 2024

7h00 – 8h00 Déjeuner ou accueil café

8h00 – 8h30 Trajet en forêt

8h30 – 9h00 Introduction et mot des Présidents

Mot des Présidents : Guy CHARRON, Président des Communes forestières d'Isère, Martine BARENGO-FERRIER, présidente de l'Association des Communes forestières des Alpes-Maritimes

(sur le terrain – Villars-de-Lans)

9h00 – 12h00 Marteloscope – Villars-de-Lans

L'aménagement forestier, document pilier de la gestion forestière durable
Martelage (désignation des arbres à couper) : choix et conséquence du marquage, impact sur la mise en vente, amélioration des peuplements et changement climatique

Commercialisation des bois communaux : maîtriser leur destination

Intervenants : ONF et Communes forestières

12h00 – 13h30 Déjeuner – Villars-de-Lans

13h30 – 14h00 Trajet jusqu'au siège de la CCMV – Villars-de-Lans



14h00 – 16h00 Visite du quai de transfert et du siège de la communauté de commune du massif du Vercors – Villard-de-Lans

Bâtiment en Bois des Alpes – valorisation du bois local
Bois des Alpes

Intervenants : Guy Charron, Présidente de Bois des Alpes, Patricia Morhet-Richaud, Communes forestières Héloïse Allec, Bois des Alpes, Philippe Baverey

16h00 – 16h30 Trajet jusqu'à la plantation de la Croix Perrin

16h30 – 18h00 Plantation Croix Perrin – Lans-en-Vercors

Forêt pédagogique, la forêt fait école

Intervenants : Guy Charron, Président des Communes forestières d'Isère, Mickael Kraemer, Maire de Lans-en-Vercors

18h00 – 18h15 Trajet jusqu'à l'hôtel, installation et temps libre

19h15 Apéritif et repas à l'hôtel



JOUR 3 : mardi 15 octobre 2024

- 7h00 – 8h30** **Petit-déjeuner**
- 8h30 – 9h00 Trajet jusqu'à Corrençon en Vercors
- 9h00 – 11h00** **Visite de l'entreprise John Sauvajon – constructeur bois–
Corrençon en Vercors**
- Activités et démarche de l'entreprise
La certification Bois des Alpes atouts et contraintes pour un charpentier
Intervenants : John Sauvajon, Communes forestières
- 11h00 – 12h15 Trajet jusqu'à Saint-Marcellin
- 12h00 – 14h00** **Déjeuner – Saint-Marcellin**
- 14h00 – 14h30 Trajet jusqu'à Saint-Hilaire du Rosier
- 14h30 – 16h00** **Visite du Négoce bois Henry Timber (Saint-Hilaire du Rosier)**
- Fonctionnement du site
Produit bois et certifications
Intervenants : Patrick Faure ou Julien Renaud ; Communes forestières
- 16h00 Trajet retour
Horaires de retour par département
- Alpes-Maritimes : Nice ± 21h00

Ce programme est susceptible d'être légèrement modifié selon la validation des différents lieux visités, des restaurants et hôtels.



LIEUX DE RENDEZ-VOUS ET VISITES

Les lieux précis de rendez-vous et visites seront communiqués aux participants une fois les inscriptions clôturées.

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYÉS

- Visite en forêt, visite de bâtiment bois des Alpes, visites d'industries de transformation
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le formulaire en ligne, soit par retour du bulletin réponse à l'adresse email inscription@communesforestieres.org.

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **31 septembre 2024**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas. **Attention nombre de places limité !**

ANNULATION DU VOYAGE D'ETUDE

En cas d'annulation du voyage d'étude, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ce voyage est destiné aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à ce voyage.

EVALUATION DU VOYAGE D'ETUDE

Un questionnaire d'évaluation du voyage d'étude devra être renseigné à l'issue de celui-ci.

En collaboration avec :



ATTESTATION

Une attestation de participation au voyage pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès au voyage d'étude aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

La participation à ce voyage d'étude est gratuite pour nos adhérents.

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation aux frais d'un montant forfaitaire de **450 euros est demandée (nuitée et repas inclus).**

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

>> COORDONNEES :

Contact logistique avant le voyage d'étude :

Marine OLIVEIRA – 07 57 08 16 22 – marine.oliveira@communesforestiere.org

Coordonnées lors du voyage :

Manon THEILLERE – 07 81 83 15 34